

Auto-Ecole Fondettes

Le permis en tête

38, rue Eugène Gouin
37230 FONDETTES
Tél : 02 47 42 14 61
Agrément n° E 08 037 31 650
Siret 502 403 587 00012

Auto -Ecole Saint Cyr

L'envie de conduire

103, avenue de la République
37540 SAINT CYR SUR LOIRE
Tél : 02 47 54 01 69
Agrément n° E 08 037 31 660
Siret 502 403 587 00020

PROGRAMME DE FORMATION 125 cm³ et L5E

L'objectif:

L'objectif de la phase formation théorique est :

de permettre au futur conducteur de motocyclette légère et de véhicule de la catégorie L5e d'appréhender notamment sur les accidents les plus fréquents, la conduite sous la pluie ou de nuit, la nécessité d'être équipé de vêtements protecteurs...

L'objectif de la phase de formation hors circulation est :

de permettre au futur conducteur de motocyclette légère et de véhicule de la catégorie L5e de découvrir le véhicule et effectuer les vérifications indispensables. Mais aussi d'apprendre à manipuler le véhicule à travers de divers exercices de maniabilité...

L'objectif de la phase de formation en circulation est :

est de permettre au futur conducteur de motocyclette légère et de véhicule de la catégorie L5e d'adapter votre vitesse aux conditions de circulation et aux autres usagers de la route. Mais aussi de négocier un virage, de dépasser, de franchir des différents...

Public concerné et pré-requis:

Pour la catégorie 125 cm³

- Etre titulaire du permis B depuis plus de 2 ans et en cours de validité.

Pour la catégorie L5E :

- Avoir plus de 21 ans.

- Etre titulaire du permis B depuis plus de 2 ans et en cours de validité.

Possibilité de passer la formation 1 mois avant la date d'anniversaire des 2 ans du permis B.

Exempté de la formation : - si l'on peut justifier d'une pratique de ce type de véhicule au cours des 5 dernières années avant le 1er janvier 2011 par justificatif établi par l'assureur (relevé d'information, peu importe la durée). Le certificat 125cm³ pour la conduite 125 et tricycle pour la conduite tricycle. - les conducteurs ayant eu le permis de conduire B avant 1er mars 1980. - si l'on peut justifier de la formation de 3h passée avant 2011.

Arreté:

Arrêté du 17 décembre 2010 relatif aux conditions requises pour la conduite des motocyclettes légères et des véhicules de la catégorie L5e par les titulaires de la catégorie B du permis de conduire.

Les supports pédagogiques théoriques:

pour dispenser le code de la route sont les suivantes :

- DVD de cours et tests pédagogiques conforme à la

préparation de l'obtention du certificat délivré par l'auto-école.

- instruction et schémas adaptées aux candidats avec documentation professionnelle.

La formation théorique :

Les matériaux pédagogiques :

- Salle chauffée avec chaises,

- vidéoprojecteur, téléviseur grand écran,

- Lecteur DVD, magnétoscope, Box Enpc (fournisseur agréé professionnel du code de la route),
- livret et guide d'explication individuel fournis par notre éditeur ENPC.

Le personnel rencontré :

- Un secrétaire à l'accueil pour les démarches administratives.
- Un enseignant diplômé (B.E.P.E.C.A.S.E.R ou TITRE PRO) titulaire de l'autorisation d'enseigner la conduite des véhicules de la catégorie A, en cours de validité.
- Un Responsable pédagogique : l'enseignant de la formation dispensé.

La formation conduite hors circulation et circulation :

Le matériel pédagogique pratique :

Le véhicule :

- Les textes en vigueur stipulent que la formation ne peut pas être effectuée sur des véhicules n'appartenant pas à l'auto-école ou au centre de formation.

- Véhicule (scooter 125cm³ MBK) assuré, entretenu et mis à disposition.

- Piste moto avec le matériel pour effectuer divers ateliers (cônes, piquets).

- Mise à disposition du matériel de liaison radio pour la pratique en circulation ainsi que du gilet haute visibilité (mention moto-école ou cyclo-école).

L'encadrement pédagogique :

-Le candidat est encadré tout au long de sa formation d'un enseignant diplômé, qui l'accompagnera au bon déroulement des acquisitions de l'apprentissage des compétences. Il sera là pour lui apprendre, expliquer et l'accompagner à l'obtention de son attestation délivré par l'auto-école.

Lieu de formation :

Le début et la fin de la formation se fera à l'établissement auto-école Saint Cyr ou auto-école Fondettes .

La piste moto est située l'Escale, allée René Coulon 37540 Saint Cyr sur Loire.

Effectifs en conduite :

- Le nombre d'élèves en circulation par enseignant est limité à trois.

Horaires et jours, durée de la formation :

A fixer avec l'établissement de formation selon vos disponibilités :

La formation prévue est d'une durée de sept heures.

- la formation peut se faire en une journée.

- la formation peut être fractionnée :

soit 3 heures (2 heures théoriques + 1 heure hors circulation), 2 heures (1 heure hors circulation + 1 heure de circulation), et 2 heures circulation.

Soit 3 heures (2 heures théoriques + 1 heure hors circulation), 1 heure hors circulation et par 1 heure ou par 2 heures en circulation soit 3 heures en circulation.

Les équipements (non fourni par l'auto-école) :

Obligatoire dans la réglementation :

- Casque à la taille (norme CE avant bande réfléchissante).
- Gants à la taille (norme CE).

Facultatif (mais demandé par l'auto-école pour réaliser la formation) :

- Blouson ou veste à manche longue résistant au choc et aux abrasions.
- Pantalon résistant aux abrasions (jeans accepté).
- Chaussure montante.

Le programme :

Elle est composée :

- Une séquence théorique de 2 heures.
- Une séquence hors circulation de 2 heures.
- Une séquence en circulation de 3 heures.

Le programme détaillé ci-dessous :

Séquence 1 : THEORIQUE (Durée : deux heures)

L'objectif de cette phase formation est de permettre au futur conducteur de motocyclette légère et de véhicule de la catégorie L5e :

- D'analyser les accidents les plus caractéristiques impliquant ces types de véhicules.
- D'appréhender les situations délicates d'utilisation de ces véhicules, par exemple : . Conduire sous la pluie.
- Circuler de nuit.
- Anticiper et détecter les dangers.
- De connaître l'expérimentation et les règles encadrant la circulation inter-files des motocyclistes.
- De savoir se rendre détectable.
- D'être sensibilisé à l'importance de s'équiper de vêtements protecteurs (casque à la bonne taille et attaché, gants, pantalon, blouson avec dorsale, chaussures montantes).
- D'être conscient du rôle de l'infrastructure routière sur les accidents des deux-roues et trois-roues.
- Connaître les risques concernant l'adhérence : goudron, peintures et plaques métalliques au sol, ralentisseurs, gravillons...
- Connaître les conséquences physiques et physiologiques des chocs sur les équipements de la route, même à basse vitesse.

Séquence 2 : HORS CIRCULATION (Durée : deux heures)

Cette partie est réalisé sur piste fermé.

L'objectif de cette phase de formation est de permettre au futur conducteur de motocyclette légère et de véhicule de la catégorie L5e de :

- Découvrir le véhicule et effectuer les vérifications indispensables (huile, pression et usure des pneumatiques, poignée de gaz, système de freinage).
- Démarrer et s'arrêter.
- Position de conduite.
- Equilibre et répartition du poids du corps.
- Monter et rétrograder les vitesses (le cas échéant).
- Savoir freiner à allure faible (répartition du freinage entre l'avant et l'arrière).
- Appréhender les manœuvres de freinage et d'évitement.
- Tourner, en inclinant le véhicule (le cas échéant) , l'importance du regard.
- Tenir l'équilibre à allure lente et normale en fonction des caractéristiques du véhicule.
- Avec et sans passager.
- En ligne droite et en virage.

Séquence 3 : CIRCULATION (Durée : trois heures)

Cette partie en circulation se fera en et hors agglomération.

L'objectif de cette phase de formation est de permettre au futur

conducteur de motocyclette légère et de véhicule de la catégorie L5e de :

- Rechercher les indices utiles.
- Adapter sa vitesse aux situations, respecter les distances de sécurité latérales et longitudinales.
- Choisir la voie de circulation.
- Savoir pratiquer la circulation inter-files dans les départements autorisés et si les conditions de sécurité et la situation d'apprentissage le permettent.
- Se placer sur la chaussée en fonction des autres véhicules, connaître et prendre en compte les spécificités des véhicules lourds (angles morts).
- Franchir les différents types d'intersections et y changer de direction.
- Dépasser en sécurité (phénomène d'aspiration, l'accélération d'une motocyclette et d'un véhicule de la catégorie L5e).
- Négocier un virage.

BILAN (Durée : 10 minutes)

A l'issue de cette phase de conduite, 10 minutes sont consacrées au bilan de la prestation de chaque élève.

Ce bilan comprend le ressenti de sa prestation par l'élève.

Dans le cas d'une formation collective, un échange avec les autres élèves sur ce qu'ils ont perçu de la prestation.

Un bilan de la prestation, réalisé par l'enseignant de la conduite, accompagné de conseils en lien avec la conduite.

Diplôme visé :

- Attestation de formation.
- Vous joindrez au permis de conduire lors de la présentation des documents aux forces de l'ordre ainsi qu'à votre assureur.

Examen :

Aucun examen final, ni de passage de permis.